

708,8,01

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DU 27/11/75

Président d'assemblée: Richard Nadeau  
Secrétaire d'assemblée: Marie Pépin

assistance maximum: 200 personnes

- Ordre du jour;
- 1- Nomination des substituts étudiants au comité des finances
  - 2-: Rapport de la journée d'étude pédagogique étudiante
  - 3-: Le front commun et la participation étudiante.
  - 4-: levée de l'assemblée

Il est proposé par J.P. Daubois et secondé par Jacques Éjardin d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

1; Nomination des substituts étudiants au comité des finances:

Richard Nadeau explique à l'assemblée la pertinence de ce point.

Deux volontaires se présentent: J.P. Daubois et Joseph Sani Aura  
ELUS PAR ACCLAMATION.

2-: Rapport de la journée pédagogique: Suzanne Aubry présente les représentants de chacun des ateliers: Musique par Monique Hains, Loisir par Serge Grégoire, Sciences pure et santé par Francine Léger, atelier pédagogique général par Suzanne Aubry, et front commun par Suzanne Aubry et Rentabilisation-rapport Nadeau par Richard Nadeau. De l'information est donnée sur le déroulement des ateliers et sur la plénière. (Voir en annexe le 3<sup>e</sup> Oeil pour rapport complet).

3-: Le front commun et la participation étudiante:

Quelques informations sont données quant à la participation étudiante au front commun local intersyndical.

Il est proposé que l'Assemblée générale des étudiants participe au Front commun local en acceptant le protocole d'entente intersyndical tel qu'amendé en assemblée plénière de la journée pédagogique.

proposé par Serge Grégoire  
secondé par Suzanne Aubry

ADOPTE EN MAJORITE.

Il est proposé qu'un comité formé d'étudiants représentants toutes les concentrations rédige un document établissant les revendications des étudiants; que ce comité soit celui déjà voté lors d'une précédente assemblée générale mais inopérant pour l'instant; et que ce comité présente ce document

--au front commun local--

--à l'administration--

--et établisse un contact avec les autres cégeps dans la possibilité d'une unification éventuelle des revendications étudiantes.

Le document n'est pas conditionnel à l'intégration des étudiants au front commun.

Proposé par Jean Pierre Daubois  
Secondé par Monique Hains.

ADOPTE A MAJORITE

4-: Le président proclame la levée de l'assemblée.